

Liste des investissements éligibles au titre du TO 41b - Filières élevages "Investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité"

Liste poste	Détail poste	Filières éligibles	Liste investissements	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
Bâtiment d'élevage	Construction neuve ou rénovation et/ou extension d'un bâtiment existant hors rénovation de l'identique	Toutes formes d'élevages	Terrassement et fondation Gros œuvre Maçonnerie Couverture et charpente Toiture Bardage Raccordement de proximité du bâtiment à l'eau et à l'électricité Plomberie Electricité Filets brise vent Tunnel destinés au logement des animaux Aire d'attente et d'exercice pour les animaux ainsi que leurs couvertures Récupération de l'eau de pluie de toiture : stockage et traitement	Sont exclus les investissements de rénovations à l'identique
Bâtiment d'élevage	Construction neuve ou rénovation et/ou extension d'un bâtiment existant hors rénovation de l'identique	Toutes formes d'élevages	Bâtiment de stockage de matériel agricole comportant un atelier mécanique	Cet investissement est réservé exclusivement aux CUMAs
Bâtiment d'élevage	Rénovation d'un bâtiment et/ou extension d'un bâtiment existant hors rénovation à l'identique	Toutes formes d'élevages	Bâtiment de stockage de matériel agricole et ses équipements ou uniquement implantation de l'atelier dans un bâtiment de stockage	Cet investissement est réservé exclusivement aux CUMAs
Bâtiment d'élevage	Accessibilité au bâtiment : aménagement des abords du bâtiment en dehors de toute voirie	Toutes formes d'élevages	Quais de chargement Zone d'accès au bâtiment (zone privé)	Sont exclus les travaux de voirie
Bâtiment d'élevage	Locaux sanitaires et leurs équipements	Toutes formes d'élevages	Aménagement d'un sas sanitaire et ses équipements Case infirmerie Nurserie Niche à veau Igloo Aire d'isolement Local de quarantaine Local de contention Petit équipement tels que les pompes doseuses pour limiter l'usage des antibiotiques	
Bâtiment d'élevage	Locaux de traite	Toutes formes d'élevages	BLOC TRAITE Récupérateur de chaleur sur tank à lait pour la production d'eau chaude sanitaire Pré-refroidisseur de lait Pompe à vide de la machine à traire et ses équipements liés à l'économie	Sont exclus les tanks à lait
Bâtiment d'élevage	Autres aménagements	Toutes formes d'élevages	Aménagement d'un local technique Equipement de stockage petit matériel Quai d'embarquement Aménagement du stockage pour animaux morts bac d'équarrissage Dalle bétonnée pour faciliter le raclage	
Equipement et matériel d'élevage	Equipements visant à une amélioration des conditions sanitaires d'élevage, de surveillance et d'environnement ambiant Hors champ réglementaire	Elevage de bovins, porcs, volailles, caprins, ovins	Filets brise-vent Aération Ventilation brumisation, douchage Télésurveillance Laveur d'air Système de lavage (hydro curage) Mise en défense des cours d'eau ou mares: clôtures	Hors champ réglementaire

Liste des investissements éligibles au titre du TO 41b - Filières élevages "Investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité"

Liste poste	Détail poste	Filières éligibles	Liste investissements	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
Equipement et matériel d'élevage	Logement des animaux	Elevage de bovins, porcs, volailles, caprins, ovins	Tubulaires Aire de repos Tapis de sol, matelas Passerelle de paillage Robot pailleur	
Equipement et matériel d'élevage	Equipements visant à l'amélioration des conditions de manipulation des animaux et de la qualité	Elevage de bovins, porcs, volailles, caprins, ovins	Equipements de contention Equipement de tri Equipement de pesée Aménagement de box d'isolement Cage de contention Cage de parage Cage de retournement relevage d'équipement	
Bâtiment d'élevage	Aménagement et équipements <u>fixes</u> à l'intérieur d'un bâtiment	Toutes formes d'élevages	Logettes Cornadis Equipements de distribution de l'alimentation tel que le tapis d'affouragement, les mangeoires, les abreuvoirs, l'impluvium, etc... Perchoirs Cage ou parc lapins Barrières Barrières d'auge Couverture d'auge Table d'alimentation Equipements permettant le contrôle à distance tels que les sondes et les antennes Détecteur de vèlage Détecteur de chaleur Râteliers Distributeur Automatique de Lait Système de distribution aux veaux Système de distribution des concentrés et des aliments Cellule de stockage des concentrés Matériel de pesée Repousse fourrage Aménagement de couloir et parc de contention en bâtiment Matériel de surveillance du troupeau (caméra) Ventilateurs et/ou turbines et trappes motorisées des systèmes de ventilation centralisée dans les bâtiments d'élevage hors sol disposant de plusieurs salles Ventilateurs économes en énergie en bâtiment d'élevage hors sol Niche à porcelets en maternité (régulateur par capteur si lampes infrarouges) Chauffage localisé par plaques pour porcelets en maternité Radiants à allumage automatique, aérothermes	hors bâtiments neufs
Bâtiment d'élevage	Aménagement et équipements <u>fixes</u> à l'intérieur d'un bâtiment	Elevages porcins, avicoles, cunicoles et veaux de boucherie	Pailleuse et pailleuse dérouleuse Boîtier de régulation Brasseurs d'air Brumisation Cooling	
Equipement et matériel d'élevage	Alimentation des animaux	Elevage de bovins, porcs, volailles, caprins, ovins	Matériel de distribution mécanique d'alimentation	

Liste des investissements éligibles au titre du TO 41b - Filières élevages "Investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité"

Liste poste	Détail poste	Filières éligibles	Liste investissements	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
		Caprins, ovins	Godet dessileur Godet hacheur distributeur Dessileuse distributrice Dérouleuse Pince à enrubannage Pince à foin Repousse fourrage Taxi à lait Robot d'alimentation Mélangeuse Louve Vis à concentrée Lecteur de boucles électroniques	Le plafond pour une mélangeuse a est fixé à 20 000 €
Equipement et matériel d'élevage	Autres équipements	Toutes formes d'élevages	Racleur automatique Racleur à logettes Système de nettoyage et désinfection Robot aspirateur de lisier Rabot racleur Robot racleur automoteur	
Equipement et matériel d'élevage	Equipements spécifiques à la production d'œufs	Elevage de volailles	Local de stockage Pendoir Calibreuse Emballeuse convoyeur Marquage Matériels et équipements d'élevage au sol Piège à lumière Brumisateur mangeoire	
Equipement et matériel d'élevage	Matériel spécifique d'apiculture	Apiculture	Couveuse Extracteur Défigeur Maturateur Désoperculateur Centrifugeuse à opercule Réfractomètre Ruche Cadre Hausse Miellerie Pompe à miel Bac décanteur Bac à désoperculer Cérficateur solaire Chaudière à cire Gaufrir à feuille de cire	

Liste des investissements éligibles au titre du TO 41b - Filières élevages "Investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité"

Liste poste	Détail poste	Filières éligibles	Liste investissements	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
			Trappe à pollen Séchoir à pollen Pompe à gelée royale	
Equipement et matériel d'élevage	Fabrication d'aliments à la ferme (hors stockage)	Toutes formes d'élevages	Equipements de fabrication d'aliments à la ferme Equipement de pesée Aplatisseur ou broyeur à céréales (sec ou semis humide) Châssis peseur Vis de distribution Chariot	Sont exclus les équipements de stockage
Autonomie alimentaire	Gestion des prairies : récolte (hors matériel roulant)	Toutes formes d'élevages	Semoir spécifique Adaptateur pour sur-semis Rouleau pour les prairies	Le plafond pour un semoir spécifique a été fixé à 40 000 € Sont exclus les matériels roulants
Autonomie alimentaire	Gestion des prairies : implantation de semis	Toutes formes d'élevages	Faucheuse Andaineuse Enrubanneuse Faneuse Autochargeuse Remorque auto-chargeuse Plateau Presse Régénérateur de prairie	Le plafond pour un plateau a été fixé à 6 500 € Le plafond pour une presse a été fixé à 22 000 € Cet investissement est exclusivement réservé aux CUMAs
Autonomie alimentaire	stockage de fourrages : constructions et équipements	Toutes formes d'élevages	Silos de stockage de fourrage , maïs et co-produits Tunnels à fourrages Bâtiment de stockage de foin Travées de stockage aliments Silos pour ensilage d'herbe avec fosse de récupération des jus	Les constructions et équipements de stockage de paille sont inéligibles
Autonomie alimentaire	stockage de fourrages : matériels et équipements	Toutes formes d'élevages	Dessileuse automotrice	Cet investissement est exclusivement réservé aux CUMAs
Autonomie alimentaire	séchage du fourrage en grange: matériels et équipements	Toutes formes d'élevages	Installations de séchage en grange Cellule de stockage Vis de distribution	Les installations de séchage en grange sont éligibles dans la mesure où ils sont limités aux besoins du cheptel présent dans l'exploitation et que ce cheptel bénéficie de conditions correctes de logement
Autonomie alimentaire	Gestion des prairies : aménagement des pâturages et manipulation des animaux en pâturage	Toutes formes d'élevages	Pâturage tournant dynamique Pose de clôtures fixes et mobiles Grillages Parc de contention Bétaillère Adduction d'eau Abreuvement Bacs à eau Pompes Râtelier mobile Nourrisseur Aménagement de chemin d'empiècement qui desservent le pâturage tournant dynamique	
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Elevage de volailles ou de porcs	VMC double-flux	
Gestion des effluents	Dispositifs de traitement des effluents	Toutes formes d'élevages	Dispositifs de traitement des effluents y compris les effluents peu chargés pompes	Ces investissements sont éligibles uniquement pour la mise aux normes et sous réserve du respect des conditions d'éligibilité : "les projets répondant à une obligation de mise en conformité à la réglementation sont inéligibles, à

Liste des investissements éligibles au titre du TO 41b - Filières élevages "Investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité"

Liste poste	Détail poste	Filières éligibles	Liste investissements	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
			séparateur de phase Réseaux et matériels fixes permettant le transfert des liquides vers les fosses ou d'une fosse vers l'autre Investissements et équipements destinés à éviter l'écoulement des eaux pluviales vers les ouvrages de stockage et la dilution des effluents couverture des aires d'exercice, des fumières ou des ouvrages de stockage gouttières et descentes d'eaux pluviales sur les couvertures existantes lorsqu'elles suppriment le mélange d'eaux pluviales avec des effluents d'élevage	l'exception des projets déposés par les Jeunes Agriculteurs dans les 24 mois qui suivent leur installation et pour tous les autres bénéficiaires dans les 12 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle exigence sur l'exploitation (articles 17.5 et 17.6 du règlement UE n°1305/2013) "
Gestion des effluents	Ouvrages de stockage des effluents	Toutes formes d'élevages	Fumière y compris leurs couvertures Fosse enterrée ou hors-sol en béton Géomembrane Citerne souple	Ces investissement sont éligible uniquement pour les mise aux normes et sous réserve du respect des conditions d'éligibilité : "les projets répondant à une obligation de mise en conformité à la réglementation sont inéligibles, à l'exception des projets déposés par les Jeunes Agriculteurs dans les 24 mois qui suivent leur installation et pour tous les autres bénéficiaires dans les 12 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle exigence sur l'exploitation (articles 17.5 et 17.6 du règlement UE n°1305/2013) "
Fertilité des sols	Gestion des prairies: matériels et équipements de lutte contre l'érosion	Toutes formes d'élevages	Herse à prairie Eboueuse Gyrobroyeur Etaupineuse Ploutoir	
Dépenses immatérielles	Frais généraux : diagnostics et études	Toutes formes d'élevages	Diagnostics environnementaux multi-enjeux Etudes et diagnostics technico-économiques en lien avec le projet Etudes de conception, maîtrise d'œuvre Diagnostic agriculture durable Diagnostic bien-être animal	10% du montant éligible des investissements matériels 10% du montant éligible des investissements matériels 10% du montant éligible des investissements matériels dans la limite de 1 500 € 10% du montant éligible des investissements matériels 10% du montant éligible des investissements matériels
Dépenses immatérielles	Frais généraux : autres	Toutes formes d'élevages	DEXEL DACT DGSE Autres diagnostics tels que un diagnostic d'ambiance en bâtiment d'élevage	10% du montant éligible des investissements matériels dans la limite de 500 € 10% du montant éligibles des investissements matériels dans la limite de 500 € 10% du montant éligible des investissements matériels de 500 € 10% du montant éligible des investissements matériels de 500 €